

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES
Séance du 26 février 2019 – 20 h 30 – salle Saint Nicolas
88360 FERDRUPT**

L'an deux mille dix-neuf, le 26 février à vingt heures trente, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges se sont réunis dans la salle Saint Nicolas – 88360 FERDRUPT sur convocation adressée par Monsieur Dominique PEDUZZI, Président.

PRESENTS :

Commune de Bussang : M Alain VINEL,

Commune de Fresse sur Moselle : M Claude BABEL, Mme Carine THAUVIN, M Dominique PEDUZZI excusé pouvoir à M Jean Marc TISSERANT jusqu'à son arrivée (arrivée à 21 h 30)

Commune de Le Ménil : M Jean-François VIRY

Commune du Thillot : Mme Brigitte JEANPIERRE, M Michel PETITJEAN, Mme Marie Claude DUBOIS,

Commune de Ramonchamp : M François CUNAT, Mme Odile MARCHAL, M André DEMANGE

Commune de Rupt sur Moselle : Mme Brigitte FOPPA, Mme Sylvie HERVE, M Jean Marc TISSERANT, M Stéphane TRAMZAL, M Didier VINCENT

Commune de Saint Maurice sur Moselle : M Thierry RIGOLLET, Mme Danielle SCHMERBER

Commune de Ferdrupt : M Etienne COLIN

ABSENTS OU EXCUSES :

Commune de Bussang :

Mme Pascale SPINNHIRNY, excusée pouvoir à M Alain VINEL

Commune de Le Ménil :

Mme Savine CUENOT excusé, pouvoir à M Jean-François VIRY

Commune de Thillot :

M Michel MOUROT, excusé, pouvoir à Mme Marie Claude DUBOIS

M Eric COLLE, excusé pouvoir à M Michel PETITJEAN

Mme Marie Noëlle GIGANT, excusée pouvoir à Mme Brigitte JEANPIERRE

M Pierre ROMARY, excusé pouvoir à M Claude BABEL

Commune de Rupt sur Moselle :

M Jean Claude VALDENNAIRE, absent

SECRETAIRE DE SEANCE : M Michel PETITJEAN

SECRETAIRE ADJOINT : Mme Karine REY

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers présents : 19

Nombre de votants : 25

Monsieur Jean François VIRY, premier vice-président ouvre la séance. Il précise que Monsieur le Président et un certain nombre d'élus de la Région Grand Est ont été invités à rencontrer le Président de la République à l'Élysée, ce jour, dans le cadre du grand débat national. Monsieur le Président nous rejoindra en cours de réunion.

Le quorum est atteint, Monsieur le Vice-président déclare la séance ouverte.

Monsieur le Vice-président procède à l'appel des conseillers, accueille le conseil communautaire pour cette séance.

Monsieur Etienne COLIN souhaite la bienvenue aux conseillers communautaires ; Souligne qu'il aurait apprécié être invité à l'Élysée.

Il exprime une pensée particulière aux spinaliens et au maire d'Épinal suite aux dégâts lors des manifestations qui ont eu lieu le week-end dernier.

Il formule également son inquiétude sur les licenciements annoncés dans les mois à venir.

Enfin, il souhaite une bonne réunion à l'ensemble des membres.

M Michel PETITJEAN est désigné secrétaire de séance.

La convocation a été adressée le 20 février 2019, avec l'ordre du jour suivant :

COMMANDE PUBLIQUE, Marché public

✓ DEL. 01/2019 ATTRIBUTION MARCHE PISCINE COMMUNAUTAIRE LE THILLOT

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE, AUTRES

✓ DEL. 02/2019 POLITIQUE LOCALE DU COMMERCE

FINANCES LOCALES, DECISIONS BUDGETAIRES

✓ DEL. 03/2019 CREANCES ETEINTES

✓ DEL. 04/2019 DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Pas de remarque, pas de question, pas d'opposition sur l'ordre du jour, la séance peut débiter.

M Jean François VIRY demande à l'assemblée de débiter la séance par les finances locales l'ordre du jour sera rétabli à l'arrivée de M le Président.

Accord de l'assemblée

✓ **03/2019 CREANCES ETEINTES**

Il convient de constater l'absence de recettes qui avait été prévues dans les exercices budgétaires précédents. Il y a donc lieu de constater l'extinction de créances qui seront imputées au budget déchets 2019 pour 1 023.84 €.

Pas de remarque, ni de question.

DEL. N°01 /2019 CREANCES ETEINTES

Vu l'état des taxes et produits irrécouvrables dressés par Monsieur le Trésorier de LE THILLOT, et les jugements du Tribunal d'Instance d'EPINAL prononçant la clôture de la procédure de rétablissement personnel pour insuffisance d'actif,

Considérant que la clôture pour insuffisance d'actif entraîne l'effacement de toutes les dettes non professionnelles du débiteur, hormis celles limitativement énumérées par la décision de justice,

Considérant l'insolvabilité d'un débiteur pour un montant total de 1 023.84 € concernant le Budget annexe déchets ;

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, et **à l'unanimité** ;

PREND acte de la créance éteinte pour la somme indiquée ci-dessus sur le Budget annexe déchets.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget annexe déchets 2019.

AUTORISE, Monsieur le Vice-président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

DEL. N°04/2019 DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Vu l'article L.5312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales rendant obligatoire le débat sur les orientations générales de budget dans les EPCI de 3 500 habitants et plus. Comme chaque année l'organisation de ce débat est prévue lors de la présente séance toutefois, au jour de l'édition de la note d'informations, pour des raisons qui ne dépendent pas de la collectivité, les comptes 2018 n'ont pas pu être croisés avec les services de la perception. La commission finances s'est réunie le jeudi 21 février afin de prendre connaissance de ces éléments budgétaires et d'y apporter des éléments de débat. Ce débat n'a pas de caractère décisionnel à prendre par l'assemblée délibérante.

Avant de débiter le débat d'orientation budgétaire, M VIRY informe de modifications sur le document de présentation : page 4, montant de la perception de la taxe de séjour 126 127.85 € au lieu de 156 127.85 €, page 7, montant des impayés 273 214.69 € au lieu de 786 389.00 €.

Il annonce que la réalisation de ces documents fut compliquée au vu du retard de prise en compte des opérations comptables par le comptable. Le rapprochement entre nos budgets et ceux de la trésorerie est, à ce jour, impossible.

Il indique que les documents de ce soir ont été présentés aux membres de la commission finances en date du 21 février dernier.

Budget principal : présentation des éléments budgétaires

Médecine du travail : cette année hausse des cotisations.

Des questions se posent sur la continuité de cette adhésion.

Mme JEANPIERRE demande si la collectivité fait marche arrière

M VIRY répond que cette cotisation pose question et indique qu'une décision devra être prise en fin d'année.

M CUNAT informe qu'il n'a jamais quitté les services de la médecine du travail, qu'il est satisfait des services.

Arrivée de M Dominique PEDUZZI à 21 h 30.

Présentation des différentes actions de notre collectivité :

- Plan de prévention des risques
- Contributions aux syndicats....
- Subventions aux associations

M Michel PETITJEAN demande si les demandes de subventions seront étudiées avant l'accord de subvention

M PEDUZZI répond qu'un groupe de travail issu des membres du conseil communautaire s'est créé afin d'étudier toutes les demandes qui arriveront à la CC-BHV.

- Aides directes aux entreprises

Pour mémoire notre collectivité a donné son accord pour un conventionnement entre le Conseil Départemental des Vosges et la CC-BHV pour des aides à l'économie d'entreprises. N'ayant pas à ce jour d'éléments financiers, un contact doit être pris prochainement afin d'inscrire les sommes nécessaires pour ces aides.

M PETITJEAN souhaiterait une communication des demandes de l'année 2018.

M CUNAT répond que les diverses demandes portaient sur du matériel et non sur l'immobilier. Aussi, pas de financement possible.

- Agence de développement économique

M CUNAT précise que la création de cette agence a pris du retard. Elle devrait commencer courant du mois de septembre.

- Office de Tourisme

M VINEL informe l'assemblée de l'obtention du classement touristique de la Commune de Bussang. La taxe de séjour existait déjà pour les Offices de Tourisme, le versement se fait en accord avec les OT afin de ne pas payer des impôts supplémentaires.

- GEMAPI

M PETITJEAN souligne des difficultés de percevoir des financements par l'agence de l'Eau.

M COLIN rappelle que les notifications de financement n'ont pas abouti, les crédits étaient consommés.

Pas d'autre question, ni remarque

Budget déchets

Monsieur le Président souhaite apporter une modification dans la dénomination des déchets qui deviendra la commission valorisation des déchets. Cela donne une connotation plus positive des actions de notre collectivité.

- Rapport optimisation des PAV

Une analyse par les membres de la commission sera faite prochainement et son résultat sera ensuite présenté en conseil.

- Dépôts sauvages

De nombreux constats de dépôts sauvages ont été réalisés. La possibilité de facturer les infractions sont rares, mais mises à profit chaque fois que cela peut être fait. Toutefois, le fait de réaliser des contrôles fréquents des PAV permettra un changement des comportements des administrés.

- PLPDMA

Présentation par M TISSERANT du plan Régional porté par EVODIA à l'échelle du Département des Vosges. Une mutualisation des collectivités (les CC, le SICOVAD et le CICOTRAL) et EVODIA est en cours sur ce sujet. Plusieurs réunions de travail se sont déroulées en cette fin d'année.

Ce plan impactera nos collectivités, les exigences sont assez dures en termes de résultats visés.

De nouvelles consignes de tri pour le plastique arriveront au printemps.

De nouveaux critères des soutiens à la communication sont également arrivés et impacteront les recettes des collectivités qui exercent les missions de collectes de déchets.

Toutes ces nouvelles mesures environnementales impacteront encore nos services et nos recettes. En 2018, des provisions pour risques ont été inscrites pour 80 000 €. Un état des provisions sera établi pour 2019 en complément des montants de 2018.

Budget piscine :

Section de fonctionnement excédentaire d'environ 251€. Présentation des éléments budgétaires concernant essentiellement l'articulation des dépenses et des recettes liées aux travaux de la piscine communautaire du Thillot.

Budget ZEC

Plusieurs réunions et échanges de correspondances ont eu lieu avec les services préfectoraux et fiscaux sur le transfert des Zones d'activités communales vers la Communauté de Communes. A ce jour, il reste des éléments à préciser de la part des services de l'Etat.

Pour confirmer lors de ce conseil les échanges avec M TRAMZAL, si une opportunité de vendre tout ou partie d'un terrain ou d'un bâtiment à destination économique pour un porteur de projets en contact avec l'une ou l'autre des communes concernées, une réunion du conseil communautaire serait programmée rapidement afin de permettre que les projets de développement économique aboutissent rapidement.

M VIRY présente la vue de l'ensemble des emprunts en cours portés par la collectivité ainsi que les amortissements et la masse salariale de chaque budget.

M PEDUZZI rappelle que ces présentations sont obligatoires lors du DOB.

M CUNAT souhaite faire des remarques sur la situation de la collectivité :

- Masse salariale en léger mieux par rapport à 2017, mais largement supérieure à celle des collectivités locales.
- Situation générale dans l'ensemble positif, augmentation de la trésorerie qui s'explique en partie par l'augmentation de la fiscalité.
- Quelques préoccupations concernant le budget déchets : baisse des soutiens (100 à 150 000 € en 2019) il faut trouver rapidement des solutions pour optimiser notre service. Il faut également prévoir une communication importante auprès des usagers.
- Impayés : il faut provisionner des montants plus importants chaque année pour y faire face.
- Piscines : renouvellement des inquiétudes sur l'importance des travaux, en conséquence de quoi de gros emprunts devront être souscrits. Ce qui impactera les budgets des prochaines années.

M PEDUZZI remercie M VIRY d'avoir assuré le début de séance et rappelle que le DOB ne fait pas l'objet d'une approbation par voie de vote. Il est juste demandé au conseil communautaire que le débat d'orientation budgétaire a bien eu lieu.

DEL.N°02/2019 DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2312.1 qui prévoit l'organisation obligatoire d'un Débat d'Orientation Budgétaire dans les Communes de plus de 3500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une Commune de plus de 3500 habitants ;

Considérant que ce débat doit avoir lieu dans une période de deux mois précédant l'adoption du Budget Primitif ;

Étant précisé que ce débat n'a aucun caractère décisionnel mais que sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération ;

Monsieur le Président propose d'organiser ce jour le débat d'Orientation Budgétaire qui doit permettre aux membres de l'Assemblée délibérante :

- de discuter sur les orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif,
- d'être informés sur l'évolution de la situation financière de la collectivité,
- de se positionner sur la stratégie à adopter en 2019 et dans les années à venir.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, et à **l'unanimité** ;

ATTESTE de l'organisation du Débat d'Orientation Budgétaire 2019 de la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges à l'occasion de la séance du Conseil Communautaire du 26 février 2019 ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

✓ **01/2019 ATTRIBUTION MARCHÉ PISCINE COMMUNAUTAIRE LE THILLOT**

La Communauté de Communes a lancé courant 2018 une consultation concernant le marché de rénovation et d'extension de la piscine communautaire du Thillot. L'ensemble des lots n'ayant pas reçu réponse, une deuxième consultation a été lancée à l'automne pour les lots déclarés infructueux. Les réponses et l'analyse technique et financière qui en découle ont été traitées fin 2018 et début 2019.

La commission d'appels d'offres qui s'est tenue le lundi 28 janvier 2019 portait sur l'analyse des offres et les conclusions de la phase de négociation. Un compte rendu de ce travail a été produit lors de la dernière réunion du conseil communautaire. Il restait une analyse sur un point de réponse du lot gros œuvre concernant une éventuelle moins-value. Le conseil communautaire doit arrêter définitivement les éléments présentés et à retenir, par voie de délibération, et d'arrêter les entreprises retenues selon le tableau annexé à la présente.

Le conseil communautaire est invité à se prononcer pour l'attribution du marché de la piscine communautaire.

M PEDUZZI rappelle que ce point a été abordé lors du dernier conseil communautaire. Vous avez reçu avec la convocation le tableau des entreprises retenues par la commission d'appels d'offres. Il est proposé ce soir d'attribuer le marché aux entreprises comme proposé par la CAO.

M PEDUZZI réitère les éléments budgétaires, à savoir : un marché de travaux de 4 061 049.63 € HT.

M TRAMZAL est satisfait d'apprendre que ce marché doit être soumis au vote du conseil communautaire.

M CUNAT rappelle que les élus Ramoncenais ne changeront pas de position et s'abstiendront. Il rappelle que le projet est nécessaire pour le territoire mais que les coûts sont trop élevés.

M Thierry RIGOLLET n'a pas pris part aux débats et a quitté la salle il n'a pas pris part au vote.

DEL. N° 04/2019 MARCHE TRAVAUX PISCINE COMMUNAUTAIRE LE THILLOT

Monsieur le Président rappelle le contenu du projet de mise aux normes et de modernisation de la piscine communautaire du Thillot (16 lots) dont l'échéance de réalisation est prévue au printemps 2020. Pour l'ensemble des lots, une phase de consultation des entreprises a été réalisée en date du 28 juin 2018, sous la forme d'un marché à procédure adaptée ;

Détail :

Lot 1 : DEMOLITION GROS OEUVRE VRD

Lot 2 : CHARPENTE METALLIQUE

Lot 3 : COUVERTURE ETANCHEITE ISOLATION BARDAGE ENDUITS

Lot 4 : MENUISERIES EXTERIEURES

Lot 5 : SERRURERIE

Lot 6 : PLATRERIE FAUX-PLAFONDS ACOUSTIQUE

Lot 7 : REVETEMENTS DE SOLS SOUPLES CARRELAGE REVETEMENTS MURAUX - FAÏENCES

Lot 8 : MENUISERIES INTERIEURES

Lot 9 : PEINTURE

- Lot 10 : CABINES VESTIAIRES CASIERS
- Lot 11 : ELECTRICITE GESTION INFORMATIQUE CONTROLE D'ACCES
- Lot 12 : PLOMBERIE SANITAIRE
- Lot 13 : EQUIPEMENTS SPECIFIQUES
- Lot 14 : TOBOGGANS JEUX AQUATIQUES
- Lot 15 : CHAUFFAGE VENTILATION
- Lot 16 : TRAITEMENT EAU

Dans les délais impartis :

✓ 25 entreprises ont remis initialement des offres

LISTE DES LOTS	NOMBRE D'OFFRES
Lot 1 : DEMOLITION GROS OEUVRE VRD	Néant
Lot 2 : CHARPENTE METALLIQUE	01 offre
Lot 3 : COUVERTURE ETANCHEITE ISOLATION BARDAGE ENDUITS	Néant
Lot 4 : MENUISERIES EXTERIEURES	02 offres
Lot 5 : SERRURERIE	01 offre
Lot 6 : PLATRERIE FAUX-PLAFONDS ACOUSTIQUE	01 offre
Lot 7 : REVETEMENTS DE SOLS SOUPLES CARRELAGE REVETEMENTS MURAUX - FAÏENCES	01 offre
Lot 8 : MENUISERIES INTERIEURES	02 offres
Lot 9 : PEINTURE	02 offres
Lot 10 : CABINES VESTIAIRES CASIERS	03 offres
Lot 11 : ELECTRICITE GESTION INFORMATIQUE CONTROLE D'ACCES	04 offres
Lot 12 : PLOMBERIE SANITAIRE	01 offre
Lot 13 : EQUIPEMENTS SPECIFIQUES	02 offres
Lot 14 : TOBOGGANS JEUX AQUATIQUES	01 offre
Lot 15 : CHAUFFAGE VENTILATION	02 offres
Lot 16 : TRAITEMENT EAU	01 offre

Après ouverture des offres en date du 30 juillet 2018 et une première analyse des offres de la commission d'appels d'offres à la Communauté de Communes en date du lundi 06 août dernier à 14 h 30 ;

Vu les critères de jugement des offres précisés dans le règlement de la consultation qui sont les suivants :

LOT N°01
<i>Critères et sous-critères Pondération</i>
Critère : Valeur technique 60%
Matériaux, détails techniques et méthodologie employée : 25%
-Détails techniques et méthodologie employée pour la réalisation des infrastructures et des voiles en béton 10%
-Moyens de protection des éléments conservés 5%
-Détails techniques et méthodologie employée pour les démolitions intérieures et extérieures 5%
- Matériaux mis en œuvre 5%
Actions en matière de développement durable mises en œuvre dans le cadre du présent marché : 15%
-Tri sélectif des matériaux 5%
-Utilisation de bennes spéciales de déchets 2,50%

-Système de Management Environnemental (certification) 2,50%
- Description et méthodologie des protections employées contre les nuisances 5%
Planning détaillé des travaux 10%
Délais d'approvisionnement des matériaux 5%
Moyens humains dédiés au chantier 5%
Critère : Prix des prestations 40%
LOT N°02, 03, 04, 05, 06, 07, 08 ,09, 10, 11 ,12, 13, 14, 15, 16
<i>Critères et sous-critères Pondération</i>
Critère : Valeur technique 60%
Matériaux, détails techniques et méthodologie employée : 30%
-Détails techniques et méthodologie employée pour la réalisation des travaux 10%
Fiches techniques des produits et matériaux mis en œuvre 20%
Actions en matière de développement durable mises en œuvre dans le cadre du présent marché : 10%
-Tri sélectif des matériaux 2,50%
-Utilisation de bennes spéciales de déchets 2,50%
-Système de Management Environnemental (certification) 2,50%
- Description et méthodologie des protections employées contre les nuisances 2,50%
Planning détaillé des travaux 10%
Délais d'approvisionnement des matériaux 5%
Moyens humains dédiés au chantier 5%
Critère : Prix des prestations 40%
2 - RAPPEL
La présente procédure adaptée est soumise à l'article 28 I du code des marchés publics.
La date de remise des offres était fixée au 30 juillet 2018 à 12heures
Date de validité des offres fixée à 180 jours à compter de la date limite de la remise des offres
3 - DIVERS
L'ensemble des prix mentionnés dans les divers tableaux sont en Euros hors TVA au taux de 20%.

Après analyse des offres réalisée par le bureau d'Etude MALGRAS, membre de l'équipe de maîtrise d'œuvre du projet ;
Après la réunion de la Commission d'Appels d'Offres en Communauté de Communes le lundi 24 septembre 2018 à 14 h 30 ;
Il est proposé à l'assemblée de déclarer infructueux les lots 1 et 3 en raison d'absence d'offres, et le lot n°02 en raison de non-conformité au CCTP ;
Après une deuxième phase de consultation pour les lots manquants en date du 10 octobre 2018 ;
Après une demande de prolongation de délai des offres réceptionnées lors de la première phase de consultation ;
Après analyse des offres des lots 1, 2 et 3 par la commission d'appels d'offres en date du 28 janvier 2019 ;

LISTE DES LOTS	NOMBRE D'OFFRES
Lot 1 : DEMOLITION GROS OEUVRE VRD	03 offres
Lot 2 : CHARPENTE METALLIQUE	02 offres
Lot 3 : COUVERTURE ETANCHEITE ISOLATION BARDAGE ENDUITS	02 offres

Après la phase de négociation avec les entreprises et sur proposition de la commission d'appels d'offres ;

Le conseil communautaire, après avoir délibéré et **à la majorité des votants ;**

M Thierry RIGOLLET a quitté la salle et n'a pas pris part au vote.

17 POUR, 07 ABSENTIONS (M François CUNAT, M Stéphane TRAMZAL, Mme Sylvie HERVE, Mme Brigitte FOPPA, Mme Odile MARCHAL, M André DEMANGE, M Etienne COLIN)

DECIDE par l'application des critères de jugement des offres énoncées dans le règlement de consultation et sur proposition de la Commission d'Appels d'Offres d'attribuer le Marché de rénovation et d'extension de la piscine communautaire comme suit :

LISTE DES LOTS	ENTREPRISES	MONTANTS € HT
Lot 1 : DEMOLITION GROS OEUVRE VRD	THIERRY	809 373.20 €
Lot 2 : CHARPENTE METALLIQUE	ACOMETAL	185 000.00 €
Lot 3 : COUVERTURE ETANCHEITE ISOLATION BARDAGE ENDUITS	COUVRACIER	363 000.00 €
Lot 4 : MENUISERIES EXTERIEURES	ATELIER BONNE	136 000.00 €
Lot 5 : SERRURERIE	GERARD	26 830.80 €
Lot 6 : PLATRERIE FAUX-PLAFONDS ACOUSTIQUE	GALLOIS	111 508.34 €
Lot 7 : REVETEMENTS DE SOLS SOUPLES CARRELAGE REVETEMENTS MURAUX - FAÏENCES	SNIDARO	329 722.56 €
Lot 8 : MENUISERIES INTERIEURES	VAXELAIRE	24 367.77 €
Lot 9 : PEINTURE	LES PEINTURES REUNIES	38 312.62 €
Lot 10 : CABINES VESTIAIRES CASIERS	ETS PAPIER LA SCOLAIRE	77 503.11 €
Lot 11 : ELECTRICITE GESTION INFORMATIQUE CONTROLE D'ACCES	MANGEL ELECTRICITE	115 000.00 €
Lot 12 : PLOMBERIE SANITAIRE	IMHOFF	123 604.70 €
Lot 13 : EQUIPEMENTS SPECIFIQUES	MOUGEL SUEDE SAUNA	42 301.00 €
Lot 14 : TOBOGGANS JEUX AQUATIQUES	FUTURA PLAY	155 150.00 €
Lot 15 : CHAUFFAGE VENTILATION	ENGIE COFELY	325 294.25 €
Lot 16 : TRAITEMENT EAU	TECH'O FLUIDES	356 356.75 €
TOTAL OFFRES TRAVAUX		3 219 325.10 €

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets 2019 et suivants ;

PRECISE que l'investissement sera inscrit en programme sur les années budgétaires concernées ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

✓ 02/2019 POLITIQUE LOCAL DU COMMERCE

En décembre dernier, le conseil communautaire s'est prononcé sur la politique du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire.

Les services préfectoraux ont demandé que la délibération soit précisée par le conseil communautaire à savoir :

- Elargir les champs de définition ou supprimer les points en fin de paragraphe voirie, stationnement... ; ceci pour éviter une lecture sans limite des points déterminés par l'assemblée délibérante.
- Modifier le paragraphe « l'expression d'avis communautaire au regard de la réglementation applicable à la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) pour les demandes concernant les bâtiments de plus de 5 000 m² » par : « l'expression de la CDAC pour les demandes concernant les bâtiments de plus de 5 000 m² »

Le conseil communautaire est invité à se prononcer sur ces modifications.

M PEDUZZI rappelle que ce point a déjà fait l'objet d'une délibération, mais qu'il convient de la modifier suite aux remarques du service du contrôle de légalité.

Pas de remarque, ni question.

DEL. 03 /2019 POLITIQUE LOCAL DU COMMERCE ET SOUTIEN AUX ACTIVITES COMMERCIALES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

La loi NOTRe intègre le commerce au sein du bloc de compétences obligatoires « développement économique » transféré aux communautés de communes et d'agglomération au 1^{er} janvier 2017, tout en laissant au bloc communal la liberté de définir ce qui relèvera de la compétence intercommunale et ce qui, à contrario, sera de la compétence des communes membres.

Ainsi, l'intérêt communautaire de la « politique local du commerce et soutien aux activités commerciales » doit être défini au plus tard le 31 décembre 2018. A défaut, la compétence sera transférée dans son intégralité à l'intercommunalité.

Considérant les discussions sur l'intérêt communautaire de la politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales en bureau en date du 30 novembre et 11 décembre 2018 ;

Vu la délibération n° 04/2018 du 19 décembre 2018 ;

Vu les observations des services du contrôle de légalité de la préfecture ;

Considérant la diversité des zones de chalandises du territoire ;

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et **à l'unanimité** ;

MODIFIE les termes de la délibération n°04/2018 du 19.12.2018 et définit que les actions suivantes sont d'intérêt communautaire :

- ✓ L'élaboration et l'adoption d'une stratégie intercommunale de développement commerciales des espaces de plus de 25 000 m² en tènement sans espaces classés en domaine public, voirie, stationnement ;
- ✓ Les actions d'études et d'observations des dynamiques économiques et commerciales regroupant plus de 40 commerces indépendants sur une superficie supérieure à 7 ha du territoire communautaire ;
- ✓ La mise en place des dispositifs d'aide à la création, reprise, modernisation et au développement des commerces dans le cadre du règlement d'aides en partenariat avec le Conseil Départemental des Vosges ;

- ✓ Les actions d'aides à l'immobilier d'entreprises au sens de l'article L. 1511-3 du code général des collectivités territoriales et les actions d'aides individuelles aux entreprises au sens de l'article L. 1511-2 du Code Général des Collectivités territoriales ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

M COLIN informe l'assemblée d'une demande d'un porteur de projet (Hydraulique BP) en recherche d'immobilier d'entreprise. Il a communiqué les coordonnées de la CC-BHV.

Fin de la séance à 22h35

Le Président,



M Dominique PEDUZZI

La secrétaire de séance,

M Michel PETITJEAN

